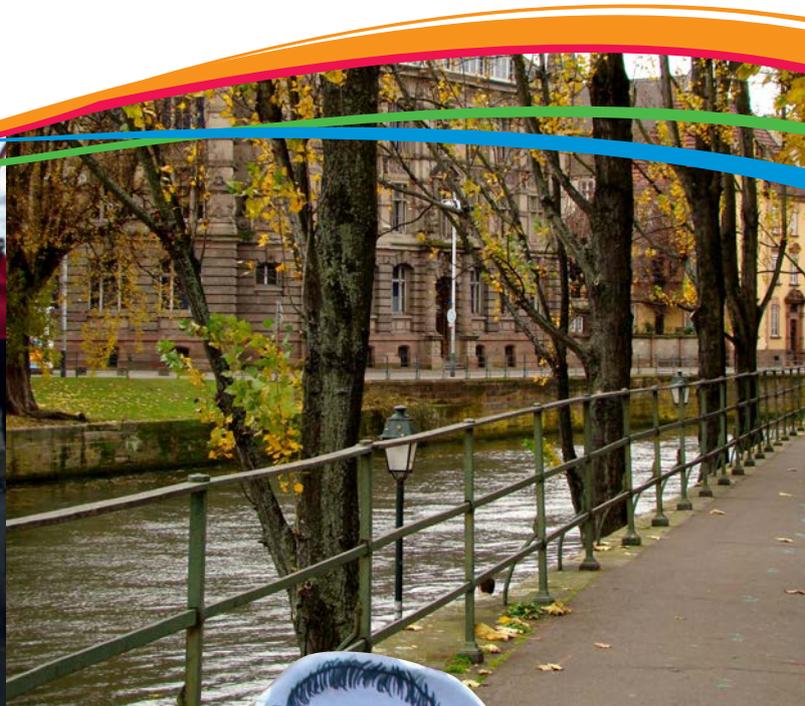


Strasbourg

N°128

OCTOBRE / DÉCEMBRE 2016



DEMANDEZ les programmes !

Dans la période qui s'ouvre, le temps médiatique sera pour beaucoup consacré au programme des différents candidats aux élections, d'abord les primaires de chaque camp, puis les présidentielles. Le résultat des urnes Outre-Atlantique est de bien triste augure et il est à craindre que la France ne soit pas en reste : déjà des politiques caressent les électeurs dans le sens du poil, fût-il populiste ou démagogue. Florilège...

A droite, tout le monde est d'accord pour donner (encore) plus d'autonomie aux établissements scolaires : les chefs d'établissement auraient davantage de latitude pour gérer leur budget, recruter et évaluer les professeurs, fixer le volume horaire des disciplines. Il faudrait abaisser à 14 ans l'âge de l'apprentissage, renoncer au collège unique. Concernant les programmes, seuls ceux d'histoire semblent susciter de l'excitation : à quoi bon comprendre le monde ? Il suffit de connaître le grand roman national. Après tout, ne sommes-nous pas tous un peu Gaulois ? Arrive enfin le grand classique : la rémunération et le temps de travail des enseignants, qui ne « travaillent que 6 mois par an » d'après Nicolas Sarkozy : on veut bien augmenter un peu les salaires, mais il va falloir travailler un peu, voire beaucoup, plus. Et pourquoi pas, tant qu'on y est, leur retirer le statut de fonctionnaire ? C'est la course à qui fera le plus d'économies, supprimera le plus de postes dans la Fonction Publique (mais sans jamais dire dans quelles branches exactement).

Côté gouvernement, c'est le miroir aux alouettes. Et si on prolongeait la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans ? Mais oui, chiche, Madame la Ministre ! Mais alors, **pourquoi faire passer de force une réforme qui renforce le bloc école-collège** et mettre à mal la voie technologique et le lycée professionnel, deux voies également essentielles pour l'élévation du niveau de qualification des jeunes ? Najat Vallaud-Belkacem indique aussi qu'une meilleure rémunération des enseignants dépendra du choix politique des Français en 2017, car la revalorisation salariale liée au PPCR n'est pour l'instant assurée que dans le budget de 2017 (voir émission Envoyé Spécial du 3 novembre) : ça ne ressemblerait pas à du chantage, Madame la Ministre ? Idem pour de nouvelles créations de postes.

L'École mérite mieux que ça : **élèves et personnels ont le droit d'apprendre et de travailler dans de bonnes conditions**, avec des effectifs raisonnables et donc un nombre de postes d'enseignants à la hauteur des enjeux démographiques. **Le budget de l'Éducation nationale** n'est pas une charge, mais un **investissement pour l'avenir** ; le contenu des enseignements doit être mûrement pensé, et pas agité comme un étendard : il en va de la qualification de notre jeunesse et de l'impérieuse nécessité de ne pas augmenter le nombre de laissés-pour-compte. Oui, élèves et professeurs méritent mieux que ça et le SNES FSU s'engage à être leur voix dans cette campagne pour faire entendre leurs aspirations et le besoin de justice et d'égalité de notre système éducatif.

Ajoutons, dans ce climat morose, que nos mobilisations ont influencé le contenu du PPCR : un dégel (encore insuffisant) du point d'indice, des avantages financiers substantiels pour tous, une carrière plus équitable, une évaluation, certes encore discutable sur plusieurs points, mais mieux cadrée¹... ... S'il y avait encore besoin de le démontrer, **quand on associe la connaissance des dossiers, les mobilisations et la négociation, « ça paye »**.

¹ Nous aurons l'occasion d'en parler largement.

En attendant, reportez-vous à : <http://www.snes.edu/Salaires-Carrieres-Nouvelles-conquetes.html>

DU NEUF ET DU MIEUX pour les non titulaires !

Plusieurs textes, clarifiant et harmonisant la rémunération et les conditions de travail, de recrutement et d'emploi de tous les contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ont été publiés au Journal officiel du 31 août 2016. Ces textes arrivent à point nommé car, profitant de l'absence d'une réglementation précise, certains rectorats utilisaient la précarité de la situation de nos collègues, par exemple pour ne pas réévaluer leur rémunération pendant de nombreuses années, malgré des contrats successifs. Ce temps devrait être révolu avec le nouveau décret. Quelles sont les caractéristiques de ce nouveau décret ?

1) Classement et recrutement :

Le régime de vacation est abrogé. Deux catégories de contractuels sont créées :

- Ceux qui remplissent les conditions de diplôme pour se présenter aux concours de recrutement, soit le titre universitaire ou l'expérience professionnelle (catégorie 1)
- Ceux qui sont titulaires de deux années d'études (catégorie 2). Ces agents ne peuvent être recrutés qu'en l'absence de candidats de catégorie 1.

Le décret stipule que le recrutement des contractuels est du ressort du recteur, qui doit tenir compte de ce nouveau classement.

2) Rémunération :

La rémunération des contractuels est encadrée en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent (catégorie 1 ou 2). Pour la catégorie 1 : les indices (INM, indice nouveau majoré) évoluent de 367 à 821. Pour la catégorie 2, de l'indice 321 à 620. Par ailleurs, **les collègues pourront prétendre tous les trois ans à une réévaluation du traitement.**

Les modalités de mise en œuvre de ces dispositions vont faire l'objet de discussions dans chaque académie et d'une consultation au CTA. Le SNES-FSU a élaboré un projet de grille de rémunération, déjà déposée au ministère, et qu'il défend au CTA.



Marcello ROTOLO lors de la journée d'action et de témoignages sur la précarité dans la fonction publique organisée par la FSU à Paris le 13 octobre.

3) Obligations de service :

Les obligations de service des contractuels sont les mêmes que celles des professeurs titulaires. Toutefois, les contractuels exerçant sur 2 établissements de 2 communes différentes ou 3 établissements bénéficient d'une heure de décharge à la condition qu'ils travaillent à temps complet. Le SNES-FSU a protesté contre cette modalité injuste et absurde.

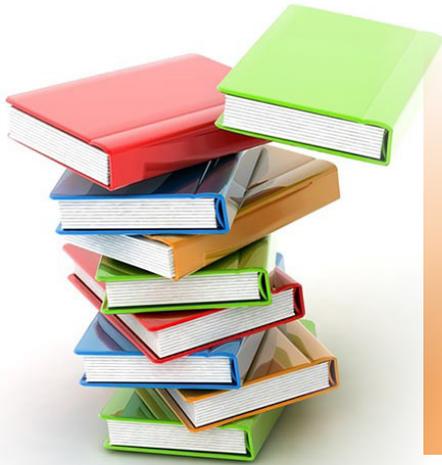
4) Evaluation :

Les contractuels doivent bénéficier au moins tous les trois ans d'une évaluation professionnelle avec la participation des inspecteurs de la discipline et du chef d'établissement. Ces évaluations doivent porter aussi sur les compétences à acquérir et les besoins de formations aux concours.

5) Les vacances scolaires enfin prises en compte !

La prise en compte des vacances scolaires s'apparentait souvent à un véritable parcours du combattant. **La ténacité de la FSU a permis que les vacances soient enfin prises en compte dans les contrats des agents.** Le décret de 2016 prévoit expressément que l'échéance du contrat d'un agent employé pour un besoin couvrant l'année scolaire, est fixée à la veille de la rentrée scolaire suivante. Dans les autres cas, le contrat est conclu pour la durée du besoin à couvrir. Ainsi, dès cette année, si le besoin existe avant et après des petites vacances, le contrat doit les prendre en compte. Il en est ainsi pour les contrats à l'année qui doivent intégrer les congés estivaux.

Marie SIMEONI et Marcello ROTOLO



UN BOULOT SUPER-BRANCHÉ ?
RESTEZ CONNECTÉS ...
... SOIR ET WEEK-END !!

N.R.

Le numérique à l'école OU l'École du Numérique ?

L'ÉDUCATION
NATIONALE
S'ENGAGE DANS
UNE COURSE
AU NUMÉRIQUE

Le plan numérique pour l'éducation, lancé en mai 2015, promet, grâce à des « méthodes d'apprentissages innovantes », de « favoriser la réussite scolaire », de « former des citoyens responsables et autonomes », de « préparer aux emplois digitaux de demain ». Depuis longtemps, des technologies toujours plus en pointe promettent d'améliorer les performances de l'école, mais le miracle n'a pas lieu. Pourtant, **la course aux équipements continue, onéreuse et, d'après certains spécialistes, nocive**. Dans son dernier essai, l'ingénieur et essayiste Philippe BIHOUIX dénonce le « désastre » de l'école numérique, qui signe la défaite du combat pour une école plus juste : **la technologie pour panser toutes les plaies du système scolaire est l'horizon que le Ministère propose**. Les élèves sont dissipés ? Les outils vont permettre d'augmenter la motivation, l'envie d'apprendre, la concentration. Le niveau baisse ? Le numérique rendra les élèves plus persévérants, collaboratifs, meilleurs aux examens. Le décrochage scolaire ? Une pédagogie interactive et ludique leur redonnera confiance, ils travailleront à leur rythme.

LE NUMÉRIQUE,
UNE FAUSSE
RÉPONSE AUX
DIFFICULTÉS
SCOLAIRES

Pourtant, **aucune étude ne démontre que les élèves apprennent mieux avec le numérique**. Même le rapport Pisa 2015, produit par l'OCDE qui est pro-numérique, révèle que **plus on est exposé aux écrans, moins on maîtrise le langage**, la lecture et la compréhension des textes écrits. Pour qu'un apprentissage soit efficace, l'élève doit produire un contenu ; il peut rester très passif devant un écran et ce n'est pas en cliquant qu'il deviendra actif. Les recherches en neuroscience montrent que la surconsommation d'écran entraîne une addiction, des troubles du sommeil, de l'hyperactivité, un sentiment de mal-être. Elles disent aussi que la prise de notes manuscrites permet de consigner des idées, de mémoriser, de reformuler avec ses propres mots, alors que le clavier incite à la paraphrase. **Les enfants sont déjà hyperconnectés, dans une sursollicitation permanente, et l'Éducation nationale veut encore ajouter du temps d'écran ?**



LE NUMÉRIQUE
TRANSFORME LES
APPRENTISSAGES
ET LE MÉTIER
D'ENSEIGNANT

L'ACCÈS
AU NUMÉRIQUE
ET SON USAGE
PEUVENT
RENFORCER
LES INÉGALITÉS

ÉDUCER
AUX USAGES
DU NUMÉRIQUE
PLUTÔT QUE
PAR LE TOUT
NUMÉRIQUE

L'école du numérique **transforme profondément les apprentissages des élèves et le métier d'enseignant** : plus besoin d'apprendre par cœur, on sous-traite sa connaissance et sa culture aux moteurs de recherche. On ne promeut plus l'effort : face au découragement de certains élèves, l'école doit être ludique et ne pas laisser. On ne laisse plus de place au vagabondage de la pensée, à l'apprentissage de la patience, de la lenteur, de la réflexion : tout doit devenir rapide et efficace. L'école doit se consommer, comme le reste.

Le rôle des professeurs s'en voit aussi changé : faute de temps, car ces activités sont chronophages et nécessitent une formation, ils vont au plus rapide et récupèrent des vidéos ou du matériel préexistant sur internet. Ils ne sont plus concepteurs de leur pédagogie, mais deviennent de simples répétiteurs et cochent des items sur des logiciels. Les textes officiels, encore prudents aujourd'hui, soulignent le rôle formidable des enseignants, devenus « catalyseurs d'intelligence collective » et transformés en ingénieurs pédagogiques. Mais il est déjà envisagé, à terme, de réduire le nombre de professeurs au profit des cours sur ordinateur. Dans les pensionnats huppés de Suisse, aux Etats-Unis ou en Angleterre, où sont scolarisés les enfants des ingénieurs informatiques de la Silicon Valley, c'est le contraire : les écrans sont bannis et on compte plus d'enseignants par élèves que dans notre école de la République.

Autre leurre : **le numérique permettrait de réduire les inégalités**. La fracture ne se joue pas sur le taux d'équipement (d'ailleurs souvent supérieur chez les enfants de milieux défavorisés), mais sur l'usage qui en est fait. En effet, l'école numérique exige un suivi parental plus appliqué, comme avec la « classe inversée », où il s'agit de visionner une vidéo à la maison, puis de consacrer le cours lui-même à des approfondissements ou des exercices. Tous les élèves ne regarderont pas la vidéo de la même façon : concentré ou un œil sur la télé et les réseaux sociaux. **La pédagogie sur écran ne fera pas reculer d'elle-même le phénomène de reproduction sociale.**

Et **que dire du juteux marché offert à Microsoft** et de l'empreinte écologique, très forte, des ordinateurs et autres tablettes dont la durée de vie n'excède souvent pas trois ans ? L'enjeu économique est énorme pour les distributeurs de matériels ou de logiciels : il se situe sur un marché de 12 millions d'élèves. Eduquer AU numérique est indispensable, dans le monde d'aujourd'hui : l'actualité nous rappelle chaque jour qu'il faut en effet apprendre aux élèves à déjouer les pièges d'internet et aiguïser leur esprit critique. Mais là, il est question d'éduquer PAR le numérique, et ce n'est pas pareil. L'école est le lieu où s'apprend le goût de l'effort ; parfois, on s'ennuie un peu, parce qu'apprendre, c'est répéter, refaire ; on lit des livres en papier et l'informatique est un outil, pas une solution miracle qui, telle une baguette magique, résoudrait tous les problèmes et résorberait toutes les inégalités. **Et si les milliards d'euros du plan numérique servaient à créer des postes d'enseignants, à acheter des instruments de musique, à sortir au théâtre ou au musée ?**

Elise PETER



Elise PETER à Sélestat
Rentrée des stagiaires / 24 août 2016

L'ANNÉE
DE STAGE,
ENTRE
FORMATION
ET ÉVALUATION

LE SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION A
LA RESPONSABILITÉ
DE DONNER
UNE FORMATION
CORRECTE

IL FAUT
DU TEMPS
POUR MAÎTRISER
TOUS
LES ASPECTS
DU MÉTIER

Alerte sur l'évaluation des stagiaires

Le premier trimestre se termine. Pour les collègues stagiaires sonne l'heure de la première réelle évaluation, par le biais du rapport que va émettre leur tuteur-tutrice. Moment d'angoisse !

Les stagiaires ont certes déjà découvert que l'angoisse est leur compagne de cette année, car on n'aura certainement pas manqué de leur rappeler qu'il peut leur arriver malheur et que le licenciement se trouve peut-être au bout de la route.

Mais ce premier rapport d'évaluation est l'occasion de faire plus ou moins crûment connaissance avec la réalité de l'institution. Celle-ci s'attache bien évidemment à former les futurs enseignants, mais il s'agit pour elle au moins autant de faire le tri entre le bon grain et l'ivraie.

A cela il y a une bonne raison : le service public d'éducation a la responsabilité de donner une formation correcte à la jeunesse qui lui est confiée.

Mais l'institution ne perd certainement pas de vue que le futur fonctionnaire est un poste budgétaire qui l'engage potentiellement pour une quarantaine d'années. Il est donc un investissement dont il faut s'assurer qu'il sera rentable !

Cette réalité comptable n'est bien entendu jamais clairement énoncée, mais imprègne, pour cette raison justement, de façon plus ou moins consciente les pratiques d'évaluation des stagiaires.

Cela fait au final de l'année de stage moins une étape du processus de formation et de maturation de l'enseignant, dont chacun sait qu'elle prend du temps, **qu'une année couperet** où c'est tout de suite et maintenant qu'il faut maîtriser tous les aspects du métier.

Les cases du tableau de compétences cochées dans ce premier rapport de décembre servent alors de révélateur. Où le tuteur apposera-t-il sa croix, notamment pour les compétences qui relèvent du cœur du métier : conception et mise en œuvre de l'enseignement, organisation du travail de la classe, évaluation ? Pour beaucoup l'évaluation sera favorable, mais pas pour tous. Et pour ces derniers ce sera l'enclenchement d'une « procédure d'alerte » qui se traduit par un suivi rapproché et des conseils éclairés de l'inspection. Le stagiaire concerné peut s'en relever, mais une hypothèque pèsera dorénavant lourdement sur sa titularisation et les évaluateurs se garderont désormais de tout excès de bienveillance ...

LA NON -
TITULARISATION
A CONCERNÉ
12 %
DES CERTIFIÉS
STAGIAIRES

Cette même bienveillance qui nous est dorénavant plus que recommandée lorsqu'il s'agit de nos élèves.

A ce sujet, la campagne d'évaluation des stagiaires 2015 est très révélatrice. **Les licenciements au terme de la première année n'ont jamais été aussi nombreux qu'en 2015.** La non-titularisation (renouvellement ou licenciement) a concerné 12 % des Certifiés stagiaires, une proportion jamais connue ! Chez les Agrégés elle est plus modeste, mais connaît là aussi une augmentation jamais connue précédemment. Et surtout, elle n'épargne guère les ex-Certifiés lauréats de l'Agrégation. En fin de parcours, ce sont 25 % des tuteurs-tutrices d'un Certifié stagiaire qui émettent un avis défavorable à la titularisation. Chez les IPR, les avis défavorables s'élèvent à 12 %, mais il s'agit d'une moyenne et certaines disciplines (Lettres, Mathématiques, Allemand, Anglais) se distinguent nettement, les avis défavorables à la titularisation pouvant concerner jusqu'à un tiers de la promotion ! Et d'un point de vue moins statistique, on se rend bien compte que l'évaluation des stagiaires, censée porter principalement sur des compétences professionnelles, vient invalider des compétences disciplinaires pourtant sanctionnées par un jury de concours ...

On est bel et bien **davantage dans le tri que dans une évaluation qui prenne en compte la nécessité de laisser du temps**, ou simplement une seconde chance, **aux collègues stagiaires** afin qu'ils puissent construire leurs compétences professionnelles. Nous avons alerté le rectorat de cette situation préoccupante. On nous a écoutés, mais nous a-t-on vraiment entendus ?

NE PAS
RESTER ISOLÉ
FACE AUX
DIFFICULTÉS

Dans l'immédiat, **nous conseillons** aux collègues stagiaires pour lesquels le premier rapport d'évaluation est défavorable **de ne pas demeurer isolés.** Prenez contact sans attendre avec votre syndicat ! En mai-juin, les jeux seront faits et il sera sans doute trop tard pour que nous puissions vous aider efficacement. Et bien entendu, faites passer le message aux collègues qui n'auraient pas encore rejoint notre syndicat.

Marc BOLZER



La réforme des collèges, suite....

UNE APPLICATION
TRÈS INÉGALE
DE LA RÉFORME

Dans le dernier bulletin de la FSU Alsace, nous avons établi un premier bilan de l'application de la réforme. Pour mémoire, on peut distinguer deux types d'application : une application de « façade », où l'organisation des emplois du temps des élèves et des professeurs ne change pas fondamentalement, et une application « stricto sensu » qui a nécessité de nombreux bouleversements des emplois du temps, qui a entraîné des déséquilibres d'une journée à l'autre (ne respectant pas le maximum journalier de 6 heures pour les élèves), avec pour conséquence des « trous » dans les emplois du temps...

MANUELS, LSU...
DES RATÉS
QUI RÉVÈLENT
L'IMPRÉPARATION
DE CETTE
RÉFORME

Après plusieurs semaines, on remarque surtout que pour la quasi totalité des collègues, toutes disciplines confondues, **le fait de traiter le programme dans son intégralité relève de la mission impossible**, en particulier à cause des diminutions d'horaires disciplinaires. D'autant plus que des indications sur le nouveau DNB, arrivées bien après la rentrée, ont rendu inutile l'enseignement de certaines parties du programme de 3^e, par exemple en physique. Problème : des collègues ont déjà traité ces parties du programme !

Le Livret Scolaire Unique Numérique ne sera pas opérationnel pour les conseils de classe du premier trimestre ; les bulletins seront donc à remplir sur Entea. Il faudra être vigilant au second trimestre afin de ne pas avoir la charge d'un double bulletin.

Mais reste la question essentielle : **à quoi bon une réforme** massive, avec l'objectif d'augmenter « les compétences », et d'améliorer les « performances » de nos élèves, **si nos classes sont toujours surchargées** (un nombre non négligeable dépasse maintenant les 30 élèves) dans des locaux inadaptés ? D'après les remontées des collègues, « l'accompagnement personnalisé », quand il se fait en demi classe ou en groupes, montre bien les aspects positifs de l'enseignement en effectif allégé.

DES CLASSES
TOUJOURS
SURCHARGÉES
DANS
DES LOCAUX
INADAPTÉS

Pour la contribution académique à « l'Observatoire des collèges », initiative nationale du SNES FSU, nous avons besoin d'informations : n'hésitez pas à nous écrire, téléphoner, passer nous voir, participer aux heures d'information syndicale...

<http://www.snes.edu/Observatoire-des-colleges-retours-de-stage.html>

Jean-Louis HAMM

Langues asphyxiées



snes
fsu

Langues vivantes : une priorité, vraiment ?

Depuis de nombreuses années, les langues vivantes subissent des réformes profondes, catastrophiques pour l'apprentissage des langues, la diversité linguistique et les conditions de travail des élèves et des enseignants.

1) De réforme en réforme

La réforme du lycée (2010-2012) : Programme commun pour toutes les LV, suppression de l'enseignement de complément, globalisation horaire LV1-2 (2H/sem. En 1^e-Term) avec perte horaire de près de 30% sur le cycle pour favoriser les groupes de niveau de compétence, 50% des épreuves du baccalauréat ramenées à une évaluation locale ECA (évaluation en cours d'année, dès le mois de février).

Les dégâts sont sensibles. Demain peut-être la fin des sections européennes...

La réforme du collège (2016-) : Programme par cycle sans contenus d'enseignement par niveau ; suppression brutale des sections européennes et progressive des sections bi-langues (maintenues en 6^e) au motif de lutter contre les inégalités ; en fait, ces suppressions ainsi que les heures enlevées à presque toutes les disciplines financent l'AP (aide personnalisée), les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) et la LV2 en 5^e (2h30/semaine).

Déshabiller Pierre et mal fagoter Paul, **cette réforme imposée au forceps**, sans accompagnement pédagogique, sans réflexion collective préalable bouleverse profondément l'enseignement des langues.

Désormais, sur tout le cycle secondaire (12 ans), les langues sont phagocytées, asservies au CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) qui propose une série de compétences à travailler en passant par des objectifs, des tâches à réaliser ; un formatage pour l'entreprise ou une formation de l'esprit ?

2) Une dégradation des conditions de travail et un renforcement des inégalités

- **Effectifs** : au collège les élèves sont dans des groupes sensiblement plus chargés (25-27 élèves/groupe) avec des écarts conséquents selon les langues, voire au sein d'une même langue (ici un groupe d'anglais à 15 et là un groupe d'anglais à 28). L'espagnol a bénéficié d'ouvertures de groupes, mais celles-ci ont-elles été à la hauteur des besoins ? Les élèves ont-ils vraiment pu choisir ? Combien ont été encouragés ou contraints de s'inscrire dans une langue non choisie, avec les conséquences prévisibles sur leur implication future ?

Sans compter que l'introduction d'une LV2 à 2h30 dès la classe de Cinquième a conduit à une augmentation du nombre de groupes-classes par enseignant.

Au lycée, les effectifs sont souvent entre 27-32 avec des écarts importants, du fait des séries, options, spécificités (de 8 à plus de 32). Les effectifs élevés grimpent aussi du fait de la fin du redoublement et l'obligation de reprendre les redoublants de terminale ayant validé une partie du Bac.

La relation à l'élève que l'on ne voit souvent que 2H / semaine est affectée.

- **L'Hétérogénéité au collège est particulièrement difficile en cette année transitoire**, du fait des regroupements d'élèves exposés à un nombre d'heures de langue différent (vrai/faux débutants ; ex-bi-langue). Quels regroupements pédagogiques ont été retenus ?

Au lycée, cédant à la pression institutionnelle, des groupes de niveau de compétences ont été mis en place en 2nde malgré une organisation contraignante ; certains en sont revenus. 10 ans après, où en sommes-nous ? Groupes de niveaux ou de compétences, regroupements LV1/LV2, autre.... Autant de dispositifs et de disparités.

Des modifications très à la marge avec des TPE et stages « intensifs » au lycée, et des AP (collège & lycée) et EPI (collège) sont possibles selon les situations dans l'établissement, mais tous ces dispositifs renforcent les inégalités de traitement des élèves sur le territoire.

● **Baccalauréat** : depuis 2012, 50% des épreuves se déroulent en cours d'année ECA, dès février pour certains, privant ces élèves d'un nombre important d'heures de cours ! Du fait de l'autonomie partielle des établissements, l'organisation est assurée par le lycée et les équipes de LV ; les sujets, évaluations, corrections sont faits par l'équipe (ou un prof) sans cadrage national (excepté une grille d'évaluation encore discutable), sur temps de travail et temps personnel; autant d'épreuves « maison » que d'établissements, selon le rapport de force en place. Les élèves n'ont plus le même nombre d'heures/année, sont évalués par leur prof ou non, c'est selon ! Ces modalités locales sont une source supplémentaire d'inégalités de traitement des candidats devant l'examen. Aucun bilan du bac ECA n'a été publié ; pour le Snes académique, le temps est venu de faire ce bilan et de lancer une réflexion collective sur l'évaluation et la place des LV à l'école.

3) Diversification des langues vivantes ; offre et accessibilité réelle ?

Bien qu'inscrite dans la réforme du lycée comme celle du collège, la diversité se fait attendre ... De l'affichage à la réalité, il y a un abîme... Au collège, les élèves ont-ils vraiment eu le choix de la langue?

6 ans après la réforme du lycée, les quelques ouvertures en espagnol, italien ou portugais, ne

font pas illusion. Dans notre académie, le duo allemand/anglais domine, concédant une place à une ou deux LV (espagnol, italien...). Dans les autres académies, le duo anglais/espagnol écrase le champ miné de la diversité.

Si l'académie de Strasbourg affiche encore une relative diversité, l'accessibilité réelle à ces diverses LV pour les élèves est un mythe.

Ainsi, la fermeture de l'enseignement de l'arabe dans un collège pour être transféré/ouvert dans un autre quartier a un effet domino tel sur son accessibilité réelle que sa disparition progressive « faute de dérogations ou faute d'élèves » semble inévitable.

L'espagnol, l'italien, le portugais, le turc sont offerts mais les conditions d'accès sont savamment décourageantes : créneaux horaires dissuasifs, regroupements de niveaux (1e/Term dans les lycées), regroupements des séries générale, technologique, professionnelle (samedi ou mercredi avec une hétérogénéité contre-productive, horaires donnés en vrac et aux collègues de LV dites « rares » déjà sur 2, 3, 4 postes à complément de se débrouiller). Combien d'élèves abandonnent (aucun chiffre, mais la déperdition est très importante dans plusieurs langues) ?

Qu'est-ce qu'une offre diversifiée si elle est inaccessible ? Un mirage ! Les collègues de langues ne se sont pas formés pour devenir des mirages !

Par ailleurs, les LCO (Langues et Cultures d'Origine), assurées par des enseignants du pays dans le cadre d'une note de service ministérielle (7.07.2016)¹ participent à une certaine diversité linguistique. Elles subissent toutefois les mêmes difficultés d'accessibilité, et posent des questions fondamentales.

Les conditions de travail des enseignants de langue se sont fortement dégradées au fil des réformes, et continuent. La multiplication des dispositifs imposés sans réflexion globale, la remise en cause du baccalauréat et de l'évaluation, le saucissonnage des apprentissages conduit à une profonde perte de sens... Les collègues y trouvent-ils leur compte ?

Secteur Langues Vivantes du S3

¹ <http://elco67.site.ac-strasbourg.fr/> <http://www.elco68.site.ac-strasbourg.fr/> Les 8 langues enseignées dans les 2 départements : Algérie, l'Espagne, l'Italie, le Maroc, le Portugal, la Serbie, la Tunisie et la Turquie.

Programme d'histoire : des instrumentalisations politiques au travail des élèves



LE RETOUR
MÉDIATIQUE DU
« RÉCIT NATIONAL »,
RÉVÉLATEUR DES
ENJEUX POLITIQUES
DES PROGRAMMES
D'HISTOIRE

LA PÉDAGOGIE
DOIT AUSSI ÊTRE
AU CŒUR
DE LA RÉFLEXION
SUR LES
PROGRAMMES

ASSOCIER
LES ENSEIGNANTS
À LA
DÉFINITION
DU CONTENU
DES PROGRAMMES

La dernière saillie de Nicolas Sarkozy sur les « ancêtres gaulois » des Français a remis sur le devant de la scène médiatique **les tenants d'«un récit national»**, qui derrière quelques déclarations péremptoires, **portent une vision partielle de l'histoire comme discipline scolaire**, dont la loi sur l'enseignement du rôle positif de la colonisation avait été un avant-goût. Ce sont eux également qui s'étaient mobilisés contre les projets de programme de 2015, dénonçant le recul de l'enseignement du christianisme ou une histoire culpabilisante. Les nouveaux programmes que, pour la première fois, nous devons mettre en place sur les 4 niveaux du collège sont donc très différents de ceux que le SNES-FSU avait globalement soutenus.

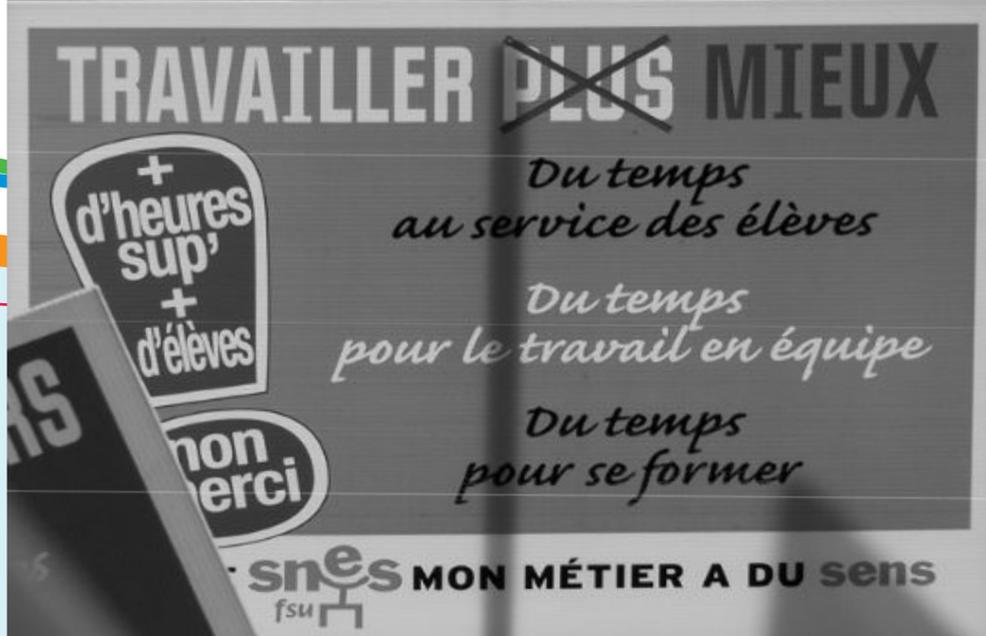
On peut aussi s'étonner que la publication des nouveaux programmes n'ait pas été précédée d'un bilan des programmes de 2008 et se demander si le Conseil Supérieur des Programmes a véritablement pu s'appuyer sur l'enquête sur les acquis des élèves en histoire-géographie et éducation civique en fin de 3ème. Cette dernière, réalisée en 2012 par la DEPP auprès d'un échantillon d'environ 4000 élèves mais publiée seulement en mars 2016 (!), apporte pourtant des enseignements éclairants¹. On y apprend notamment que les scores généraux des élèves sont en recul depuis 2006, en particulier pour ceux qui sont scolarisés dans les établissements les plus défavorisés, que la maîtrise de la chronologie (situer un événement dans le temps, associer un événement à une période, donner du sens à des repères temporels) n'est pas acquise pour beaucoup, que la compréhension de textes littéraires, du vocabulaire abstrait reste difficile tout comme la capacité à mobiliser des connaissances pour interpréter ou dégager l'idée essentielle d'un document. Le document de la DEPP propose également des pistes d'analyse montrant que la réussite est moins corrélée à une durée plus longue du travail personnel qu'à l'importance et l'intérêt que les élèves accordent à la discipline et surtout à leur exposition à la discipline à travers leurs pratiques culturelles. **Au-delà du débat politique sur le contenu de l'enseignement, le débat pédagogique doit exister aussi.** Ces deux questions sont indissociables.

Le secteur Histoire-Géographie du SNES² propose donc une réflexion sur les contenus des programmes et des pistes sur ce qu'ils pourraient être pour concilier ambition et démocratisation avec pour objectif que la profession soit pleinement associée.

A noter également des publications des éditions ADAPT, association créée par le SNES-FSU, dont les plus récentes pour la discipline portent sur la question du fascisme et l'enseignement de la géographie au collège et lycée³.

Séverine CHARRET

¹DEPP : Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/05/2/DEPP_dossier_2016_205_551052.pdf
². <http://www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Histoire-geographie.html>
³. <http://www.adapt.snes.edu/-A-la-Une-.html>



Le SNES FSU, quel syndicalisme pour aujourd'hui ?

REVALORISATION
SALARIALE, DÉCRET
NON TITULAIRES...
DES AVANCÉES
AUXQUELLES
LE SNES
A LARGEMENT
CONTRIBUÉ

Congrès après congrès, le SNES, ainsi que la FSU, réaffirment qu'ils s'inscrivent bien dans la conception d'un syndicalisme de « transformation sociale », c'est-à-dire de progrès pour le plus grand nombre. Ces dernières années, les attaques et les régressions ont été nombreuses (contre la fonction publique, les retraites, le système de protection sociale...), d'autres s'annoncent (programmes des candidats aux primaires de droite). Cependant, grâce à l'action du SNES, par la mobilisation et les prises de position lors d'instances, les dégâts ont pu être limités, et **des avancées non négligeables ont été obtenues pour les contractuels, et pour tous les collègues dans le cadre du PPCR** (cf l'éditorial).

A l'heure où le « politique » et « l'élite » sont largement discrédités aux yeux de la population, dont une partie se fourvoie du côté des positions de l'extrême droite et de la droite extrême, l'individualisme, le chacun pour soi, et son corollaire, le rejet des autres, progressent.

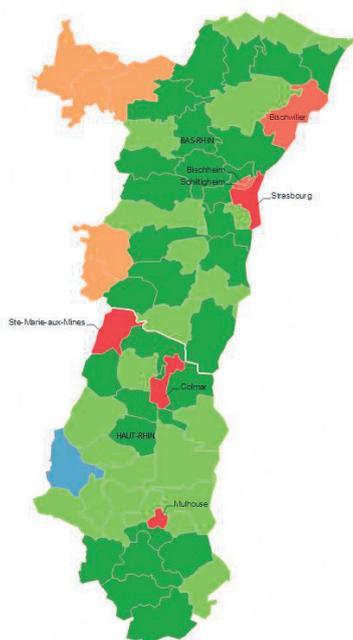
Certains syndicats, comme le SNALC, se servant sans limite des boîtes académiques des personnels, dénigrent nos positions, affirmant que nous avons une conception de l'évolution de carrière à l'ancienneté, rejetant toute notion de « mérite ». **Le mérite ! Ah la vieille lune !** Qui se définit comme « non méritant » ? Et qu'est-ce que le « mérite » ? Est-ce d'appliquer sans broncher et avec un zèle visible les « réformes » (lycée, puis collègue) ? Est-ce de monter des projets médiatisés, mais qui n'apportent pas forcément quelque chose aux élèves ? Ou est-ce d'exercer « le cœur » du métier : enseigner avec rigueur ? La deuxième attaque concernait en septembre la suppression de la prime aux HSA, faisant croire que le SNES, et d'ailleurs tous les autres syndicats, étaient responsables de cette suppression. Or elle était déjà inscrite dans le collectif budgétaire, les syndicats n'étant consultés que pour avis. L'avis que nous avons donné est conforme à nos mandats : **il vaut mieux créer des postes que d'inciter des collègues à assurer jusqu'à cinq heures supplémentaires**, il faut augmenter les salaires de toutes et tous ; la solution individualiste, source de surcharge de travail, n'est pas acceptable.

Enfin, le SNALC colle à tous les syndicats l'étiquette de « syndicat subventionné ». C'est pour le moins bizarre : les subventions sont en rapport avec les résultats aux élections, ainsi que la répartition des décharges, que le SNALC accepte lui aussi...

AGIR
COLLECTIVEMENT
POUR LA
PROFESSION ET
LES CONDITIONS
DE TRAVAIL
DE TOUS

Le secrétariat académique du SNES FSU

L'Académie de Strasbourg, miroir des inégalités sociales et géographiques



Il est de bon ton dans les médias et les cercles des partisans de « l'école républicaine et libérale » de poser le « mérite » individuel comme l'alpha et l'oméga de la réussite scolaire... L'enquête que vient de publier la DEPP¹ en collaboration avec le CEREQ² apporte un démenti cinglant, chiffres et cartes à l'appui, au bon sens « libéral républicain », en révélant les liens qui structurent et pérennisent les inégalités spatiales et sociales de l'école en Alsace.

L'Alsace est une région riche puisque en moyenne le revenu médian de 21 400 euros est supérieur à la moyenne française qui se situe à 18 700 euros. Cependant sous ce chiffre flatteur **se cachent d'énormes disparités** : ainsi le canton de Mulhouse avec 13 400 euros pèse deux fois moins que celui de Huningue qui culmine à plus de 27 500 euros.... De manière générale, si les deux-tiers des habitants bénéficient d'une forme de « sécurité économique et d'un soutien culturel », les risques sociaux comportant un « cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain » concernent un habitant sur quatre dans seulement 4 cantons, dont les cantons urbains de Strasbourg, Mulhouse et Colmar.

Cette bipolarité, à la fois géographique et sociale, se traduit par une forte proportion de jeunes non diplômés, de 23,5% parmi les 15-24 ans non scolarisés pour une moyenne France métropolitaine de 25,4 % mais avec des contrastes très marqués.

Les 4 cantons urbains du type « cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain » (Strasbourg, Mulhouse, Colmar et Sainte-Marie-aux-Mines), partagent des revenus faibles (16 400 euros pour 18 700 euros en France métropolitaine). La part des chômeurs parmi les 15-64 ans s'élève à 13,1 % pour 8,9 % en moyenne en France métropolitaine. La part des emplois en CDI est inférieure à la moyenne nationale avec seulement 79,8 % contre 85,2 % (78,6 % à Strasbourg). Du point de vue des conditions de vie, la proportion de familles monoparentales et de familles nombreuses est supérieure à la moyenne de France métropolitaine. Elle dépasse 11 % dans tous les cantons sauf à Strasbourg. La part des ménages vivant en habitat social (23,6 %) est plus éloignée encore de la moyenne nationale (14,6 %). Colmar se démarque avec un taux de 31,8 %. La part des non diplômés chez les 45-54 ans est elle aussi plus élevée (32 % pour 28,2 % en France métropolitaine). Le phénomène atteint son maximum à Mulhouse (presque 42 %). **De même, la part des jeunes non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés est supérieure à la moyenne (33,3 % pour 25,4 % en France métropolitaine). Elle atteint 40,6 % à Mulhouse.**

CETTE BIPOLARITÉ,
À LA FOIS
GÉOGRAPHIQUE
ET SOCIALE,
SE TRADUIT PAR
UNE FORTE
PROPORTION
DE JEUNES NON
DIPLOMÉS

CES DISPARITÉS
SONT
OBSERVABLES
MÊME SUR
DES ZONES
GÉOGRAPHIQUES
RESTREINTES

Ces disparités sont observables même sur des zones géographiques restreintes; p.ex. sur 6 collèges de la périphérie au Nord de Strasbourg, le taux de boursiers varie de 9 % à plus de 50 %, le taux d'habitants en « zone urbaine sensible » peut aller de 0 % jusqu'à 33,8 %; en ce qui concerne les catégories socio professionnelles, dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire, ce sont les « ouvriers et inactifs » (appellation administrative !) qui dominent (plus de 50 %) tandis que dans des collèges à carte scolaire résidentielle, les cadres supérieurs sont proches de 40 %.

LA RÉUSSITE
SCOLAIRE EST
ÉTROITEMENT
CORRÉLÉE
AUX CONDITIONS
SOCIALES

L'exemple mulhousien : De la crise industrielle au chômage et à l'impasse scolaire. Ce canton industriel (automobile, textile, mécanique, chimie, etc) perd des habitants de 2006 à 2011. Il correspond au cœur de la grande aire urbaine de Mulhouse (246 000 habitants en 2012). La part des emplois industriels y est de 16,5 % pour 13,4 % au plan national. La part de chômeurs parmi les 15-64 ans est élevée (16,9 % pour 8,9 % en France métropolitaine). Le taux d'habitants couverts par le RSA s'élève à 15,3 %, soit 9 points de plus que la moyenne nationale. Plus de la moitié des moins de 18 ans relèvent de catégories sociales défavorisées (58 % pour 35 % en France métropolitaine). Le taux de chômage des 15-64 ans était de 22,1 % en 2007 et de 26,4 % en 2012. Est-il surprenant de relever ensuite que la part des jeunes non diplômés est à Mulhouse de 40,6%, et de 11,2% à Truchtersheim dans le Bas-Rhin ? L'analyse plus précise du niveau de diplôme des jeunes accentue les écarts. En effet à Mulhouse la cohorte des diplômés est dominée par le niveau V alors que les niveaux IV (bac ou équivalent) et III (bac +2/3) sont sous représentés par rapport à la moyenne académique et nationale, du simple au double pour le niveau III !

Le moins qu'on puisse dire, au terme de cette analyse (rapide) c'est que le destin scolaire des jeunes est étroitement lié aux conditions sociales d'existence et que l'impasse scolaire doit plus à la catégorie sociale d'origine qu'au mérite, fût-il républicain. Elle montre aussi la bipolarisation de l'espace avec une opposition nette entre les centres urbains où se concentrent les difficultés et les périphéries rurbanisées et de petites localités plus aisées. Elle montre enfin la vanité de l'idéologie de l'égalité des chances et des politiques scolaires fondées sur l'idéologie libérale de la réforme qui en affaiblissant le service public de l'éducation ont largement contribué à l'aggravation des inégalités scolaires.

Pour le SNES-FSU, cette dérive inégalitaire peut et doit être combattue. Elle requiert une intervention publique forte à tous les échelons.

L'ÉDUCATION
NATIONALE DOIT
GARANTIR UN
HAUT NIVEAU DE
DIPLOME ET DE
QUALIFICATION À
TOUS LES ÉLÈVES

Au niveau régional et départemental, les choix restrictifs des exécutifs « républicains » tant sur le plan des dotations aux collèges et aux lycées qui sont « gelées », voire en baisse depuis des années que sur l'investissement bien trop faible en faveur de la poursuite d'études au niveau IV et III sont en totale contradiction avec la demande sociale d'une plus grande qualification des jeunes. Pour le SNES-FSU, il y a urgence à ouvrir un débat public et des luttes pour faire bouger les lignes.

Au niveau national, les échéances électorales qui se profilent ne pourront pas éviter le débat sur l'école. Mais quand on entend les prétendants de la droite libérale et les libéraux sociaux au pouvoir, on peut craindre un débat artificiel escamotant les questions de fond. Avec les personnels, le SNES exigera un renforcement des moyens matériels, humains et pédagogiques de l'éducation nationale, mis au service d'une ambition d'augmentation des qualifications et des **diplômes pour tous les jeunes**.

Joseph SIMEONI, Jean-Louis HAMM



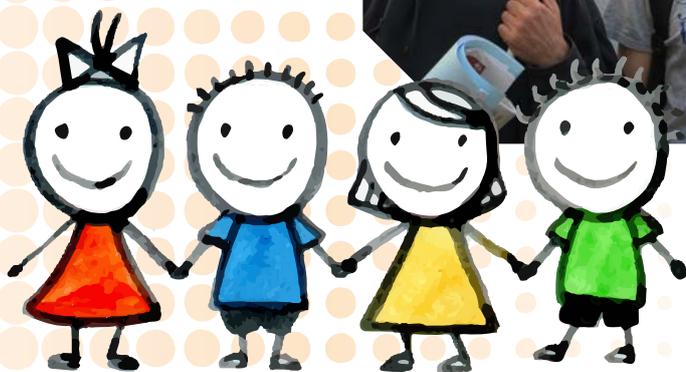
Agnès Miegville et Marie Siméoni
(secrétaire départementale S268)



Marc Bolzer (secteur emploi et commissaire paritaire) et Nicolas Springer (élu à la Commission Académique)



Jean-Louis Hamm
(co-secrétaire académique)



Vous trouverez des documents utiles (cartes et chiffres) en suivant ce lien : <http://www.education.gouv.fr/cid106032/atlas-des-risques-sociaux-d-echec-scolaire-l-exemple-du-decrochage-france-metropolitaine-et-dom.html#La%20part%20des%20non%20dipl%C3%B4m%C3%A9s%20parmi%20les%2015-24%20ans%20non%20scolaris%C3%A9s%20en%202011>

¹ la DEPP: Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance

² le CEREQ: Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications

**APRÈS 30 ANS DE
COMBAT SYNDICAL**

**CRÉATION du corps unique
de psychologues de l'Éducation
Nationale (1^{er} et 2nd degrés)**

UNE AVANCÉE DÉCISIVE !

**UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE POUR
LE SNES-FSU STRASBOURG**



Le secrétariat remercie Nicolas Rusterholtz pour la conception de ce nouveau logo.
Retrouvez-nous sur le site académique : <http://www.strasbourg.snes.edu/>